

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Vendémiaire, an IX.



TURQUIE.

De Constantinople, le 26 août (8 fructidor).

La foiblesse de ce gouvernement s'annonce par un dépérissement dont les événemens deviennent tous les jours si inquiétans, que je ne puis passer sous silence une mesure de police très-récente qui vous paroitra bien extraordinaire. Un cafetier turc, janissaire, à qui l'indulgence avoit pardonné deux assassinats, & qui venoit d'en commettre un troisième, a su intimider par sa détermination et la menace de provoquer une rébellion, toutes les gardes envoyées pour se saisir de sa personne : il les a tenues en échec pendant plusieurs jours, & a soutenu avec avantage un siège où il a tué quatre hommes, & n'a été blessé que légèrement. Le gouvernement effrayé d'une résistance dont il craignoit les conséquences, n'a pas cru trouver de résultat meilleur dans l'occurrence, que de faire miner secrètement la boutique du meurtrier & de la faire sauter : ce qui a eu lieu le 21, à 11 heures du soir, mais sans une réussite complète, puisque l'assassin qui s'étoit cuirassé avec des linges mouillés, n'a pu périr sous les débris de la boutique, & seroit peut-être chappé, si un coup de feu ne l'avoit définitivement étendu sur la place. Cette scene s'est passée au fauxbourg de Galata, sur le port, & en face du Kiosk, où le grand-seigneur qui en étoit prévenu, s'est tenu jusqu'à ce qu'il ait été tranquilisé sur le résultat de cette espece de siege.

Du 10 septembre (25 fructidor). — Le gouvernement vient de recevoir la nouvelle désagréable de la perte du meilleur vaisseau de son armée navale, de 84 canons, par l'impéritie d'Ingy-Bey qui le commandoit : il s'est assis sur les bas-fonds, près de Damiette, & les Français l'ayant foudroyé avec quelques barques canonnières, il s'est rendu avec l'équipage.

On dit qu'il a été signalé dans les eaux d'Alexandrie un convoi anglais avec des troupes de débarquement. Cette nouvelle mérite d'autant plus de confirmation, que le gouvernement turc y répvne. Les lettres de Chypre, du 18 août, n'en font aucune mention ; elles se bornent à dire que le grand-visir est toujours à Jaffa avec tout au plus 10,000 hommes : il a fait conper la tête au janissaire Aga, qui commandoit les avant-postes, pour avoir provoqué les hostilités avec les Arabes du désert. Le général Menou rejette toute proposition, & organise une armée de chrétiens maronites, qui sera forte de 50,000 hommes.

ITALIE.

De Rome, le 25 septembre (1^{er} vendémiaire).

Le pape vient d'envoyer à Verceil M. Spina, & le pere Caselli, servite, pour s'y aboucher avec deux évêques députés par le premier consul Bonaparte, à l'effet de concerter une réunion entre les ecclésiastiques en France.

Les Autrichiens ont abandonné le fort Saint-Léon, ainsi que tous les autres forts qu'ils occupoient dans les environs de Pesaro. Les Français, de leur côté, se sont entièrement retirés de la Romagne.

On mande d'Aquila que la tranquillité est entièrement rétablie dans l'Abruzze. M. le général Bourcard a adressé aux habitans une proclamation qui a fait le meilleur effet.

Les dernières lettres de Palerme annoncent qu'aussi-tôt que la princesse héréditaire de Naples sera rétablie, la cour se mettra en route pour Vienne.

L'empereur de Russie, en qualité de grand-maître de Malte, a conféré le grand prieuré de Messine au prince Léopold, fils du roi de Naples, âgé de 10 ans. Le bailli Caracciolo a été nommé en même tems ambassadeur de l'ordre de Malte près S. M. sicilienne. Le bailli Pignatelli a été déclaré lieutenant de l'amiral.

De Gènes, le 28 septembre (6 vendémiaire).

La commission extraordinaire du gouvernement a pris, le 4 de ce mois (17 fructidor), l'arrêté suivant :

« La commission, considérant que les arbres de la liberté étant des symboles de la souveraineté du peuple, il est nécessaire de mettre dans leur plantation de la décence & de l'uniformité ; que la petitesse des rues & le concours des habitans ne permettent pas de les multiplier inutilement ; que l'amour de la liberté & le sentiment de la souveraineté du peuple sont assez vifs dans les cœurs liguriens pour qu'ils n'aient par besoin d'être échauffés par trop de signes matériels, décrète :

Art. 1^{er}. Il est défendu dans toute la Ligurie de planter des arbres de liberté, sans en avoir préalablement obtenu la permission du gouvernement.

II. Cette permission ne sera accordée que pour un seul arbre par commune ou par quartier de la capitale.

III. Dans aucun cas, il ne sera fait de harangue, & on ne pourra planter d'arbre de la liberté hors de sa propre commune ou de son quartier.

Les contrevenans seront punis de peines correctionnelles.

De Milan, le 2 octobre (10 vendémiaire).

Le général en chef Brune est de retour ici depuis hier. Le général Oudinot & tout le quartier-général étoient arrivés la veille, ainsi qu'un grand nombre de généraux. Les troupes rentrent dans leurs cantonnemens. Quelques demi-brigades, qui ont perdu beaucoup de monde pendant cette campagne, retournent en France pour se compléter.

On a publié ces jours derniers une loi qui ordonne une répartition forcée de 12 millions de biens nationaux, divisés en un certain nombre d'actions que les riches seront obligés de prendre.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 18 septembre (1^{er}. complémentaire).

La gazette de la cour d'aujourd'hui donne les détails d'une grande manœuvre militaire qui a eu lieu, le 15, à Gatchina. L'armée étoit divisée en deux corps sous les ordres des généraux Kutusow & de Pahlen; chaque corps avoit trente canons & deux pièces d'artillerie volante. Toutes les manœuvres dont l'empereur lui-même avoit donné l'idée, furent exécutées avec la plus grande précision. Chaque soldat reçut un présent; les généraux & colonels souperent à la table de l'empereur, & les officiers furent traités dans leurs quartiers aux frais de S. M. I.

S U E D E.

De Stockholm, le 26 septembre (4 vendémiaire).

Les différends entre l'Angleterre & le Danemark étant terminés, les préparatifs de guerre sur nos côtes & dans nos ports ont cessé.

Quoique la récolte ait été très-abondante, les grains sont cependant à un très-haut prix dans la plupart des provinces; c'est pourquoi il a été encore défendu de faire de l'eau-de-vie cette année.

Les généraux baron de Troll & de Cederstrom sont partis aujourd'hui pour la Scanie.

H O N G R I E.

De Semlin, le 25 septembre (5 vendémiaire).

Le corps de troupes détaché à Poretz par le pacha de Belgrade, après avoir remporté quelques avantages sur les détachemens de Passwan-Ogou, a marché contre Vetslam, & a sommé ce fort de se rendre. La garnison a fait une vive résistance, & après deux ou trois jours de combats opiniâtres, a chassé les troupes de Belgrade, avec perte de 130 hommes. Le pacha vient de les remplacer par 200 hommes qu'il a fait embarquer sur trois saïques, & se propose de les renforcer par d'autres troupes.

T Y R O L.

D'Insruck, le 4 octobre (12 vendémiaire).

Les compagnies d'arquebusiers tyroliens vont retourner dans leurs foyers, en vertu d'une permission du baron de Hiller & de la commission aulique; cependant ces compagnies, formant un corps d'environ 20,000 hommes, resteront organisées jusqu'à la conclusion de la paix. On prépare des fêtes pour la réception de l'archiduc Jean, lors de son retour à Insruck.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 10 octobre (18 vendémiaire).

Le général en chef Moreau, & les quatre généraux qui l'ont accompagné ici, ont passé la journée d'avant-hier au milieu des fêtes. Pendant le jour ils ont fait une grande chasse dans les terres du comte de Lerchenfeld & de Königsfeld - & le soir ils ont assisté à un bal qu'a donné le ministre de Prusse. Après le bal, ils sont partis pour Manich.

Le jour précédent, le général en chef & les autres généraux s'étoient promenés dans la ville & dans l'Ober-Werth, & avoient assisté au spectacle, où l'on donna, sur leur demande, la Belle Fivandiere.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 7 octobre (15 vendémiaire).

Le lord-maire de Londres convoqua, le 30 octobre (11 vendémiaire), à l'hôtel-de-ville de la cité, une assemblée commune, dont l'objet étoit de supplier sa majesté de rassembler le parlement, & de l'inviter à s'occuper des moyens de faire baisser le prix des denrées. M. Thorne, courtier en soie, prononça un discours qui fit changer l'état de la question. Le résultat de l'assemblée fut de présenter à sa majesté sur son trône une pétition, & il fut arrêté que le remembrancer & les sherifs porteroient cette résolution à sa majesté, & la feroient insérer dans les journaux du soir & du matin.

Le haut prix des grains n'ayant pu servir de prétexte au renchérissement extravagant de quelques denrées, telles que le lait, le beurre & le fromage, les habitans de plusieurs villes de provinces & de divers quartiers de Londres sont convenus entre eux de s'abstenir de ces mêmes denrées, aussi long-tems qu'elle ne baisseront pas de prix.

Après la nomination des magistrats de Salisbury, il fut tenu un conseil où il fut unanimement voté qu'il seroit fait une pétition à la chambre de communes, pour la supplier de prendre en considération le prix excessif des denrées, & particulièrement du bled, comme aussi de prendre les mesures les plus propres pour le soulagement des pauvres.

Birmingham paroît être l'endroit où les esprits malveillans veulent lever l'étendard de la révolte. Les murs furent couverts de divers écrits, tous faits dans le même esprit, quoique dans un style très-différent; ce qui prouve que les auteurs sont de plusieurs classes: les magistrats ont fait enlever ces placards, mis à dessein d'exciter des rebellions, & ont promis une somme de 100 liv. sterling à ceux qui en découvroient les auteurs. La ville de Birmingham est tranquille actuellement; mais les ennemis du bien public cherchent à y provoquer les pauvres par la famine: le bled & les pommes de terre manquent dans ses marchés.

Le journal *the Oracle* rapporte une lettre de la Martinique, en date du 30 août, annonçant que le général Genet, parti de la Guadeloupe, avec huit cents hommes, a attaqué l'isle de Curaçao, & s'est emparé du fort & de plusieurs navires américains, dont les équipages s'étoient réunis aux habitans pour défendre l'isle. Le fort ayant subi l'assaut, la plupart de ceux qui le défendoient, parmi lesquels se trouvoient des américains, périrent par la bayonnette.

Un autre journal explique ainsi le motif de cette expédition: « Les Français ayant à craindre que nous ne fissions une attaque contre cette isle, & qu'elle tombât en notre pouvoir, ont cru devoir nous prévenir, pour en garantir la possession à la république batave, son alliée ».

R É P U B L I Q U E B A T A V E.

De la Haye, le 14 octobre (22 vendémiaire).

Le premier secrétaire du ministre de la guerre, le citoyen Jansen, a donné sa démission: il reprend la place de premier commissaire batave près les troupes françaises dans cette république.

On écrit de Pétersbourg que l'empereur de Russie a donné ordre au général Calenitschef-Kutusow, qui commande un corps d'armée en Lithuanie, de se tenir prêt de marcher au premier ordre.

On attend ici, vers la fin de ce mois, l'amiral de Winter, qui a remplacé le citoyen Schimmelpenninck, à Paris, pendant son séjour en Hollande.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Nancy, le 21 vendémiaire.

Les agens télégraphiques & les instrumens destinés à assurer la correspondance de Lunéville à Paris, sont arrivés hier à Lunéville, & toutes les mesures sont prises pour hâter leur établissement. Nous avons appris par voie sûre que, pendant la tenue du congrès, le premier consul résidera à Metz, avec partie du conseil d'état; que déjà l'on prépare les appartemens qu'occupent les tribunaux, pour le recevoir. Des négocians arrivent de toutes parts à Lunéville: jamais on n'aura vu rassemblés en province tant de produits de l'industrie nationale; & quoiqu'il n'y ait encore que des préparatifs, les étrangers viennent déjà visiter cette ville, où doivent se disputer les intérêts de toutes les nations.

De Paris, le 26 vendémiaire.

Les consuls ont arrêté, le 21 vendémiaire, que le département des Alpes-Maritimes seroit partie de la huitième division militaire, & que le général Garnier en conserveroit le commandement.

Un autre arrêté du 23 règle les fonctions du liquidateur-général & les dépenses de la liquidation. Ces dépenses ne pourront excéder la somme de 550 mille francs. Le traitement du liquidateur est de 12,000 francs; celui des quatre commis-réviseurs, formant le conseil contentieux, de 8,000 fr., &c.

— La grande parade du quintidi avoit attiré hier des spectateurs encore plus nombreux qu'à l'ordinaire. Le premier consul n'étoit pas sorti depuis quelques jours. Lorsqu'il a paru, des acclamations unanimes & spontanées se sont fait entendre dans l'enceinte où les troupes étoient rassemblées, & dans les lieux voisins que la foule des citoyens remplissoit. Après la parade, l'état-major de la dix-septième division, celui de la place, & le corps des officiers composant la garnison de Paris, se rendirent auprès du premier consul, pour lui exprimer leur dévouement & témoigner combien ils avoient été émus des dangers auxquels l'avoit exposé l'horrible complot de quelques scélérats.

— Le citoyen Bigot - Preamenu s'entretenant avec le premier consul de ce qui fait le sujet de toutes les conversations, exprimoit les regrets du tribunal de cassation de ne s'être pas présenté pour lui témoigner ses sentimens; mais que comme il seroit possible que les coupables fussent poursuivis criminellement, & que cette affaire ressortit du tribunal de cassation, il vouloit rester impassible autant au moins qu'il le pourroit. Le premier consul répondit: « Citoyen Preamenu, plutôt au ciel que depuis dix ans nos tribunaux eussent toujours eu ces principes, que de victimes de moins! . . . »

— Le ci-devant duc de Bonelli, l'un des Italiens arrêtés par suite de l'attentat médité contre le premier consul, a été reconnu innocent & remis en liberté.

— Le général Vaubois, sénateur, ancien commandant de Malte, & le sénateur Clément-de-Ris, sont arrivés hier à Paris.

— L'ex-ministre Carnot part aujourd'hui pour Saint-

Omer, où il va demeurer loin des affaires dans un domaine de sa femme.

— Le citoyen Glaire, ex-directeur helvétique, est nommé par son gouvernement ministre au congrès de Lunéville.

— L'adjudant-général Vergès, chef de l'état-major de la 11^e. division militaire, est chargé du commandement de la place de Bordeaux.

— Des lettres de Vienne, en date du 7 octobre, annoncent que M. de Cobenzel a été nommé premier ministre de l'empereur, avec le titre de vice-chancelier d'état. Les amis de la paix arguent bien de ce changement; mais cependant cela retarde d'autant le congrès de Lunéville. Le gouvernement français ne paroît pas perdre son temps. Les nombreux détachemens de l'armée batave ont rejoint le général Augereau; & le 30 de ce mois, le premier consul passera, entre Versailles & Saint-Cloud, la revue de 10,000 hommes, tous bataillons d'élite, grenadiers ou éclaireurs, avec un train considérable d'artillerie, qui doivent continuer leur marche pour les armées.

— Les Anglais bombardent Cadix, pendant l'horrible maladie qui ravage cette ville! . . . C'est étrangement abuser des droits de la guerre. . . . Jeter des bombes sur une ville qui est devenue un hôpital & au tombeau! . . . Il y a là quelque chose d'atroce que ne se permettoit pas un ennemi généreux.

— On attribue à Paul I^{er}. un mot piquant, qui pour n'être pas authentique, n'en est pas moins historique.

« Bonaparte, a-t-il dit, a commencé l'histoire de France à Maringo, nous verrons ce qu'il fera pour celle de l'Europe dans le cours des négociations de Lunéville. »

À propos de ce mot, vrai ou faux, nous remarquerons que si les journalistes ont souvent prêté aux souverains des idées auxquelles ils n'avoient jamais pensé, ils leur ont aussi par fois fait tenir un langage qu'ils ne pouvoient désavouer.

CONSULAT.

Le préfet de la Seine, le secrétaire-général de la préfecture, le conseil de préfecture, les maires & adjoints des douze municipalités de Paris, ont été admis à l'audience du premier consul. Le préfet portant la parole, s'est exprimé en ces termes:

« Général consul, les fonctionnaires administrateurs du département de la Seine, & municipaux de la commune de Paris, viennent, au nom de leurs concitoyens, vous exprimer l'indignation profonde qu'ils ont ressentie à la nouvelle de l'attentat médité contre votre personne.

« Dès le lendemain de l'arrestation des coupables, l'opinion publique nous pressoit d'être auprès de vous son organe, & nous l'aurions été, si vous n'eussiez entrepris de vous dérober aux témoignages de l'intérêt public en commandant d'ignorer le danger que vous aviez couru.

« Mais il n'étoit pas en votre pouvoir, citoyen consul, de faire qu'un tel événement fût long-tems un secret pour la grande commune, qui, vous comptant son premier citoyen, est responsable de votre conservation, aux autres communes de la république.

« Trop d'intérêts se rattachent à votre existence, citoyen consul, pour que des complots qui l'ont menacée, ne devinssent pas un sujet de douleur publique, comme les soins qui l'ont garantie seront un sujet de reconnaissance & de joie nationale: & en France on ne sait pas dissimuler long-tems de telles affections.

« La providence qui, en vendémiaire au 8, vous ramena d'Égypte, qui à Maringo sembla vous préserver, malgré vous, de tous les périls du sein desquels vous fîtes sortir la victoire, qui, enfin, le 17 vendémiaire au 9, vient de vous sauver de la fureur des assassins, est, permettez nous de vous le dire, la providence de la France, bien plus que la vôtre: elle n'a pas voulu qu'une année si belle, si pleine d'événemens glorieux, & destinée à occuper une aussi grande place dans le souvenir des hommes, terminée, tout-à-coup, par un détestable crime, méritât ainsi d'être retranchée de nos annales.

» Que les ennemis de la France cessent donc de conjurer sa perte, & de vouloir la vôtre; & qu'enfin ils se soumettent à cette destinée qui, plus puissante que tous les complots, assurent l'affermissement de la république par votre conservation, & votre conservation par son affermissement.

« Citoyen consul, nous ne vous parlons pas des coupables, ils ne sont pas en votre pouvoir, ils appartiennent à la loi ».

Le premier consul a répondu :

« Je suis touché du témoignage d'affection que me donne en ce moment la commune de Paris. . . . Vous avez raison de le dire; elle est responsable, envers la France, de la sûreté du gouvernement; mais la conduite de ses habitans prouve, depuis long-tems, que le gouvernement peut mettre en eux toute sa confiance. . . . Quant à moi, si jamais je pouvois courir quelque danger, c'est au milieu des citoyens de Paris que je viendrois me placer. . . .

« L'attentat qui a excité la démarche que vous faites en ce moment, n'a été & ne pouvoit être qu'un projet également absurde & infâme. — Que pouvoient en effet dix à douze misérables, contre le premier magistrat de la république, placé au milieu de douze ou quinze mille citoyens de la capitale, & entouré d'une partie de la brave garde que la constitution lui donne.

« Au reste cet événement sera profitable à la gloire de la capitale de la république, que nous pouvons considérer, en quelque sorte, comme la capitale de l'Europe. Il m'a entraîné à reporter une attention plus particulière sur les scènes affreuses de la révolution, & il est résulté pour moi de cet examen la preuve incontestable que les crimes qui ont été commis dans cette ville doivent être imputés à un très-petit nombre de scélérats, toujours les mêmes, & presque toujours étrangers. . . . Par exemple dans cette dernière circonstance, je retrouve des hommes, qui, dans les quelques journées de septembre, massacroient les prisonniers, & qui, peu de tems après, égorgéoient à Versailles les malheureuses victimes amenées d'Orléans.

« Sans doute le peuple de Paris est capable de mouvemens violens; mais il est toujours excité par des sentimens généreux; & il faut considérer comme ses plus grands malheurs ce que quelques ennemis de la France ont voulu présenter comme ses crimes. Je me félicite que cette occasion m'ait procuré le plaisir de voir rassemblés les magistrats de Paris.

« Dites à vos concitoyens que gouverner la France après dix ans d'événemens aussi extraordinaire, est une tâche difficile. Elle ne sera pas impossible à remplir, aidé par des magistrats estimables, & soutenu par l'espérance d'assurer le bonheur de la nation, & de mériter son affection ».

— Le ministre de la marine & des colonies a présenté au premier consul les officiers-généraux & quelques administrateurs de la marine qui se trouvent à Paris, & a prononcé le discours suivant :

« Citoyen premier consul, en apprenant l'horrible complot que quelques scélérats avoient tramé contre votre personne, & par conséquent contre la république, dont le bonheur & la sûreté reposent sur vous, les citoyens attachés au service de la marine ont partagé les sentimens d'indignation & de sollicitude qu'éprouvent tous les Français.

« Ils rendent grâces au génie tutélaire de la France, & sur-tout à la sagesse vraiment admirable avec laquelle vous avez organisé l'administration intérieure, de ce qu'il a été, & de ce qu'il sera toujours impossible aux pervers de consommer l'attentat qu'ils méditent.

« Les officiers de la marine espèrent, citoyen-consul, que faisant

abstraction de votre clémence personnelle, le gouvernement ne s'occupera que du salut public & frappera un grand coup qui brise à jamais tous les instrumens du crime. »

BANQUE DE FRANCE.

Les deux cents actionnaires appelés par le nombre de leurs actions à constituer l'assemblée générale de la banque de France (aux termes de ses statuts), ont été convoqués & se sont réunis, hier 25 du courant, maison Massiac, place des Victoires.

L'assemblée a témoigné sa satisfaction du compte que lui a rendu, au nom de la régence, le citoyen Lecouteux-Canteleu, président.

L'un des censeurs, au nom de ses collègues, a prononcé un discours dans lequel il a reconnu l'exactitude des résultats présentés par la régence.

Le citoyen Journu Aubert, censeur, sorti par le sort, a été réélu à une majorité de plus de 200 voix, sur 277. Les trois régens sortis par la même voie sont les citoyens Demautort, Perré & Recamier.

La nomination des trois membres qui doivent les remplacer a été ajournée au 27 de ce mois.

Le résultat des bénéfices acquis est de 749,015 fr. 11 c.

| | | |
|---|----------------|------------------|
| Le dividende fixé à cinq pour cent sur 7590 actions, employant une somme de | 579,500 | |
| Aux quinze actions dont la jouissance a été accordée aux trois commandites de la caisse des comptes courans, sur la totalité des bénéfices, 98 fr 68 cent. par action | 1,480 | 29 |
| Pour actes de bienfaisances & gratifications aux employés | 26,482 | 91 |
| Total | 407,465 | fr. 11 c. |

Reste en réserve, à raison de 45 fr. par action 341,550 fr.

Bourse du 26 vendémiaire.

Rente provis., 22 fr. 83 c. — Tiers consol., 35 fr. 88 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 71 c. — Bons d'arrérage, 86 fr. 38 c. — Bons pour l'an 8, 91 fr. 38 c. — Syndicat, 78 fr. 00 c. — Coupures, 79 fr. 00 c.

Almanach du commerce de Paris pour l'an 9; contenant les noms & demeures des négocians, banquiers, notaires, instituteurs, avoués, &c.; un vol. in-8°. Prix, 6 fr. & 8 fr. 50 cent., franc de port. A Paris, chez Daverneuil & de la Tynna, rédacteurs associés, rue J. J. Rousseau, n°. 336.

Nous avons pris la peine de compter les noms de quelques états de Paris, & nous avons trouvé 192 instituteurs & institutrices, 325 libraires, 188 traiteurs & 818 marchands de vin.

Manuel des conseils de guerre, contenant toutes les loix pénales militaires toutes celles relatives à l'organisation des justices militaires, & les principaux codes des délits & des peines, depuis l'assemblée constituante jusqu'à présent; rédigé suivant l'ordre alphabétique des matières; un volume in-12 de 600 pages. Prix, 5 fr., & 4 fr., franc de port. A Paris, chez Garnery, libraire, rue de Seine, ancien hôtel Mirabeau.